

SYSTÈMES DE BATTERIES HPL VERTIV^{MC} GARANTIE LIMITÉE



Nous vous remercions d'avoir acheté ce produit.

Veillez lire attentivement la présente Garantie. Elle définit les responsabilités de Vertiv dans le cas peu probable d'un défaut et vous indique la marche à suivre pour faire valoir vos droits en vertu de la présente Garantie.

Garant

Vertiv Corporation (ci-après dénommée « Vertiv ») offre la **garantie limitée suivante contre les défauts matériels et de fabrication (« Garantie »)** pour le produit concerné.

Produits couverts

Les modules de batteries HPL Vertiv, l'emballage et les commandes, le châssis de l'armoire de batteries et les pièces d'assemblage des systèmes de batteries sont couverts par une garantie de trois ans sur les composants. Les modules de batteries HPL Vertiv sont également couverts par la garantie de capacité des batteries décrite ci-après.

Conditions de la garantie limitée

Aux termes des présentes, Vertiv garantit que, pendant la Période de garantie (telle que définie ci-après), le Produit :

- sera exempt de défauts matériels et de fabrication; et
- sera conforme aux descriptions contenues dans tous les schémas certifiés et applicables pour ce Produit, aux factures finales de Vertiv, ainsi qu'aux brochures et manuels du Produit Vertiv concerné, en vigueur à la date de livraison du Produit (« Descriptions »).

Période de garantie

Une période de trois (3) ans à compter de la date d'expédition du produit à l'utilisateur final, qui expire au plus tard trente-neuf (39) mois après la date d'expédition du Produit. La date d'expédition du Produit est déterminée uniquement par le connaissance. Si une pièce ou une partie du Produit Vertiv n'est pas conforme à la Garantie pendant la Période de garantie, Vertiv fournira, à sa discrétion, des Produits neufs ou réusinés pour la réparation ou le remplacement de cette pièce ou partie défectueuse. LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT D'UN PRODUIT DÉFECTUEUX OU D'UNE PIÈCE DÉFECTUEUSE NE PROLONGE PAS OU NE RÉINITIALISE PAS LA PÉRIODE DE GARANTIE D'ORIGINE. Vertiv ne contrôle pas l'utilisation des Produits et, par conséquent, les documents classés comme « Descriptions » ne constituent PAS des GARANTIES DE PERFORMANCE, ni des GARANTIES D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

Qui est couvert

La présente Garantie s'étend uniquement à l'utilisateur final d'origine (« Utilisateur ») et est soumise à la législation locale. La couverture de la Garantie peut varier d'un pays à l'autre. La présente Garantie n'est pas cessible ou transférable sans l'autorisation préalable écrite de Vertiv. La présente Garantie est accordée UNIQUEMENT aux Utilisateurs qui utilisent le Produit à des fins commerciales ou industrielles dans le cadre de leurs activités ordinaires. Vertiv ne fait AUCUNE DÉCLARATION quant à l'existence, l'efficacité ou l'étendue de toutes garanties qui pourraient être faites par les fabricants et fournisseurs de composants ou d'accessoires du Produit.

Procédure et services de réclamation au titre de la Garantie

Dans les trente (30) jours suivant la découverte par l'Utilisateur d'un défaut, l'Utilisateur doit contacter Vertiv au 800-543-2378 et fournir toutes les informations importantes concernant ce défaut. Les réclamations au titre de la Garantie ne seront honorées que lorsque l'inspection de Vertiv aura confirmé le défaut signalé et n'aura révélé aucun signe de traitement ou d'utilisation abusive annulant la couverture de la présente Garantie. Vertiv réparera ou remplacera, à son entière discrétion, les Produits défectueux. Au cours de la première année de la période de Garantie, Vertiv assumera tous les coûts de main-d'oeuvre et d'expédition associés au retrait, à l'expédition et au transport du Produit retourné, ainsi qu'au transport et à l'installation du Produit remplacé dans le cadre de la Garantie. Au cours de la deuxième année de la période de Garantie et par la suite, l'utilisateur assumera ces coûts. Tous les produits et pièces défectueux remplacés aux termes de la présente Garantie deviennent la propriété de Vertiv.

Capacité du module de batteries

Vertiv reconnaît que si le système de batteries ne peut pas fonctionner à pleine charge pendant 3 minutes lorsque la température des batteries est d'au moins 25 degrés Celsius, et que cette défaillance survient avant la première des deux échéances suivantes : (i) 120 mois après une mise en service du Produit valide et consignée, réalisée par le personnel autorisé par Vertiv, ou (ii) si la mise en service n'est pas achevée dans les vingt (20) semaines suivant la date de fabrication indiquée par les numéros de série des modules de batteries, vingt (20) semaines suivant la date de fabrication, indépendamment de l'achèvement de la mise en service, alors Vertiv, à son entière discrétion, soit (a) réparera la batterie aux frais de Vertiv, FAB atelier de réparation désigné par Vertiv, soit (b) accordera à l'Utilisateur un crédit pour l'achat d'une autre batterie compatible.

Éléments non couverts

suivantes : assemblage incorrect, utilisation abusive, utilisation inappropriée, connexion ou courant électrique erroné ou inadéquat, négligence, conditions d'utilisation sur site inappropriées, réparation par des personnes non désignées par Vertiv, accident en transit, altérations, modifications, changement de lieu ou d'usage opérationnel, exposition aux éléments, catastrophes naturelles, vol, ou installation contraire aux recommandations ou spécifications de Vertiv, ou dans tous les cas, si le numéro de série du produit a été altéré, modifié ou supprimé. Les consommables (y compris, sans s'y limiter, les attaches et le ruban isolant) ne sont pas couverts par la présente Garantie.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE COUVRE PAS les frais d'expédition, les frais d'installation ou de désinstallation du Produit, les frais de déplacement, les frais de réinitialisation, d'entretien ou de service des disjoncteurs externes et, sauf disposition contraire des présentes et pendant la première année de la Garantie, les frais de main-d'œuvre ou de transport découlant du remplacement du Produit ou de toute partie de celui-ci, les frais de désinstallation ou de réinstallation de celui-ci dans les locaux de l'utilisateur, et les inspections sur site visant à déterminer qu'aucune mesure corrective ou autres services non expressément prévus par les conditions de la Garantie n'ont été requis.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST ANNULÉE SI L'UNE OU PLUSIEURS DES CONDITIONS SUIVANTES SONT REMPLIES : (1) si le Produit est stocké dans un environnement inadapté après son expédition; (2) si l'inspection, le démarrage et/ou la mise en service sous garantie du Produit sont effectués par une personne autre que Vertiv et/ou ses représentants autorisés; (3) si l'Utilisateur laisse ou fait fonctionner la batterie en dehors des limites normales de tension et de courant fournies dans ses spécifications; ou (4) si l'histogramme de température dans le système de gestion de la batterie indique que la température moyenne de la batterie pendant les périodes de veille tout au long de sa durée de vie dépasse 30 degrés Celsius ou a enregistré des périodes prolongées pendant laquelle la température de la batterie dépassait 32 degrés Celsius, à l'exclusion des augmentations de température qui résultent de la charge et de la décharge normales de la batterie. Vertiv se réserve le droit d'annuler la Garantie, avec possibilité de réactivation à son entière discrétion, en cas de paiement tardif ou de non-paiement du prix d'achat du Produit et de tout autre montant dû. L'éventuelle modification des conditions de Garantie ne peut se faire qu'avec l'approbation écrite et dûment signée d'un représentant de Vertiv. Aucun autre employé, vendeur ou agent de Vertiv n'est autorisé à compléter ou à altérer les conditions de la présente Garantie.

Autres limitations

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LE SEUL ET UNIQUE RECOURS À LA DISPOSITION DE L'UTILISATEUR EST LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT VERTIV TEL QUE DÉCRIT DANS LES PRÉSENTES. MÊME SI LE RECOURS DE L'UTILISATEUR EST JUGÉ INSUFFISANT PAR UN TRIBUNAL COMPÉTENT, LA RESPONSABILITÉ DE VERTIV EN CAS DE PERTE DE BIENS OU DE DOMMAGES NE PEUT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT NET DU PRODUIT. VERTIV NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, FORTUIT, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, QUEL QU'IL SOIT, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LE MANQUE À GAGNER, L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES OU LA PERTE DE DONNÉES, QUE LA PLAINTÉ REPOSE SUR DES THÉORIES CONTRACTUELLES, SUR UNE NÉGLIGENCE, SUR LA RESPONSABILITÉ STRICTE, SUR LA RESPONSABILITÉ CIVILE OU AUTRE. LES PRODUITS ÉNUMÉRÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AVEC DES APPLICATIONS NUCLÉAIRES, MÉDICALES, DE MAINTIEN EN VIE OU ASSOCIÉES.

Vertiv.com | Siège social de Vertiv, 1050 Dearborn Drive, Columbus, OH, 43085, États-Unis

© 2020 Vertiv Group Corp. Tous droits réservés. Vertiv^{MC} et le logo Vertiv sont des marques de commerce ou des marques déposées de Vertiv Group Corp. Tous les autres noms et logos mentionnés sont des noms commerciaux, des marques de commerce ou des marques déposées de leurs détenteurs respectifs. Toutes les mesures nécessaires ont été prises afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Vertiv Group Corp. rejette néanmoins toute responsabilité en cas de dommages découlant de l'utilisation de ces informations ou d'erreurs/omissions qu'elles soient. Les spécifications, les remises et les autres offres promotionnelles sont susceptibles d'être modifiées à l'entière discrétion de Vertiv, sur avis préalable.

